

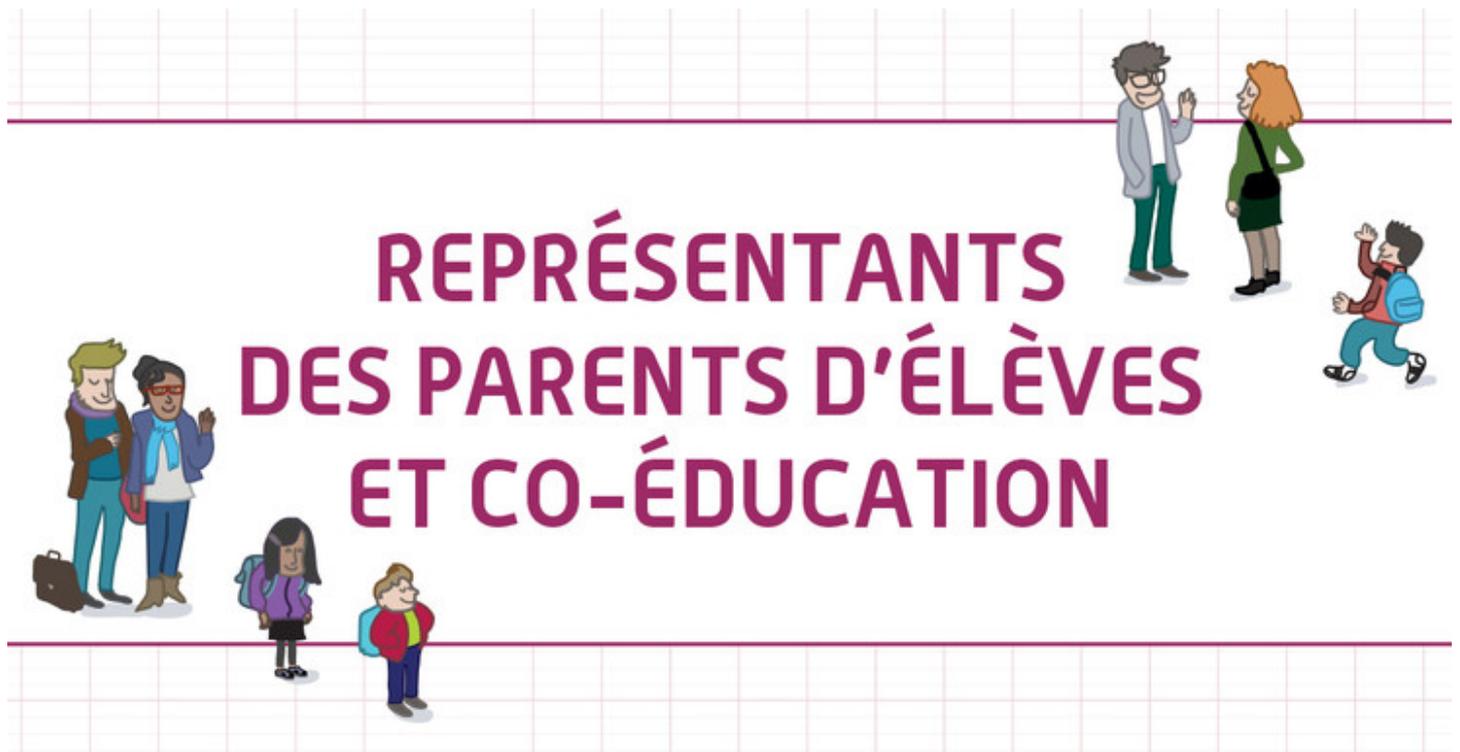


Accueil > Toute l'actualité

Toute l'actualité

Co-éducation : annonces de la ministre sur les relations entre les parents et l'École

Lors de l'ouverture du forum sur les représentants de parents d'élèves et la coéducation, qui s'est déroulé le mardi 15 décembre 2015 au lycée Jean-Zay (Paris), Najat Vallaud-Belkacem a présenté trois grandes actions pour développer la coéducation : reconnaître et faciliter l'investissement des parents d'élèves dans les instances de dialogue social du système éducatif, accompagner les parents d'élèves élus dans les écoles et les établissements scolaires, donner toute leur place aux parents d'élèves pour accompagner leurs enfants vers la réussite éducative.



Synthèse "Les nouvelles actions pour développer la co-éducation"

Détail des mesures

Reconnaître et faciliter l'investissement des parents d'élèves dans les instances de dialogue social du système éducatif

Accompagner les parents d'élèves élus dans les écoles et les établissements scolaires

Donner toute leur place aux parents d'élèves pour accompagner leurs enfants vers la réussite éducative

Journée "Représentants de parents d'élèves et coéducation"



“

La relation entre l'École et les familles est au coeur de la loi de refondation de l'École de la République. Chacun est conscient que sans une relation de confiance entre les familles et les équipes pédagogiques et éducatives, il ne peut y avoir de réussite pleine et entière des élèves. Nos élèves, nos enfants ont besoin de savoir que l'École et la sphère familiale dans lesquelles ils évoluent quotidiennement oeuvrent ensemble, chacune dans leur rôle, à leur épanouissement, à leur construction individuelle et citoyenne.

De récents rapports, notamment celui de la députée Valérie Corre, ont pointé les fragilités de la relation École-parents, les attentes de part et d'autre mais aussi les expériences riches qui existent sur l'ensemble du territoire.

Ce rapport avait également souligné l'importance de reconnaître le rôle du parent délégué en instituant un "statut du parent délégué". Il ne pouvait rester sans réponse tant l'enjeu de la reconnaissance de leur rôle est essentiel pour faire vivre la co-éducation.

Pour mieux comprendre les enjeux et les implications de la création d'un tel statut, j'ai demandé, avec le ministre du Travail, un rapport à nos inspections générales qui nous a été remis le 10 novembre dernier. Sur cette base, nous avons souhaité, avec les fédérations de parents d'élèves, que ce 15 décembre se tienne un forum sur les "Représentants des parents d'élèves et co-éducation". Il réunit l'ensemble des acteurs concernés pour que, dès la rentrée 2016, nous aboutissions à la création d'un statut du "parent délégué" dans des modalités que le dialogue avec les partenaires sociaux et les parties intéressées permettront de définir.

Les enjeux de la co-éducation vont au-delà : réfléchir aux pratiques pour mieux associer les parents dits "éloignés" de l'École, aux enjeux d'information, de communication, de formation ou encore à la reconnaissance, par les entreprises, par les autres acteurs du monde éducatif, de l'investissement des compétences des parents délégués.

Cette journée doit permettre d'initier de nouvelles modalités d'échanges, des ressources et des outils plus performants à mettre au service de la relation entre l'École et les 17 millions de parents représentés par 293 000 parents délégués qui, par leur engagement, incarnent au quotidien l'éducation partagée entre l'École et les familles.

”

Najat Vallaud-Belkacem,
ministre de l'Éducation nationale,

Synthèse "Les nouvelles actions pour développer la co-éducation"

Les nouvelles actions pour développer la co-éducation



Reconnaître l'engagement des parents d'élèves délégués



1. Un projet de décret pour reconnaître l'engagement des parents délégués dans les instances du dialogue social



2. Un module de formation spécifique pour les parents élus aux instances départementales académiques et nationales

Donner toute leur place aux parents d'élèves pour accompagner leurs enfants vers la réussite éducative



6. Développer les mallettes des parents : de nouveaux outils pour favoriser la co-éducation



7. Animer les espaces parents : création d'un memento



8. Des outils pour impliquer davantage les représentants de parents d'élèves dans les projets éducatifs territoriaux

Accompagner les parents d'élèves élus dans les écoles et établissements scolaires



3. Une formation en ligne accessible aux 293 000 parents délégués



4. La construction d'un référentiel pour reconnaître les compétences des parents délégués



5. Une charte de reconnaissance des parents délégués dans les entreprises volontaires



Reconnaître et faciliter l'investissement des parents d'élèves dans les instances de dialogue social du système éducatif

Constat et propositions

Les parents délégués siégeant dans les instances du dialogue social aux niveaux national et déconcentré (conseil départemental et conseil académique de l'éducation nationale, conseil supérieur de l'éducation nationale) peuvent bénéficier du congé de représentation. Il concerne à ce jour les salariés du privé et existe également pour les agents publics.

Or, ces dispositions sont très peu utilisées et ne répondent pas toujours à la diversité de situations des parents délégués notamment au sein des instances départementales, académiques et nationales. En effet, les personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle, qui sont demandeuses d'emploi ou qui exercent une profession indépendante, ne reçoivent pas d'indemnités pour compenser les frais occasionnés par leur engagement (garde d'enfant par exemple).

Pour permettre à tous les parents élus de participer pleinement aux instances départementales, académiques et nationales du dialogue social du monde éducatif, un projet de décret est en cours de préparation auprès des fédérations, des partenaires sociaux et des ministères concernés. Il concernerait les 907 parents d'élèves élus siégeant dans les organismes collégiaux institués auprès du ministre et des autorités académiques (CDEN, CAEN, CSE) dès la rentrée 2016.

Quelles questions devons-nous régler ?

- Favoriser l'attractivité de la fonction en élargissant le périmètre du public indemnisé par l'État
- Simplifier les modalités d'indemnisation par l'État des parents délégués
- Prendre en compte, dans le calcul de l'indemnité, le temps de préparation des réunions
- Réduire le délai de prévenance pour les salariés
- Se former

Accompagner les parents d'élèves élus dans les écoles et les établissements scolaires

1. Mettre en place une formation en ligne

Le rapport met en évidence l'importance de renforcer la formation de l'ensemble des parents délégués.

Pour aider à une meilleure connaissance du fonctionnement de l'École, un module en ligne, accessible à tous les parents élus, sera réalisé. Ce module sera accessible, à la rentrée 2016, sur l'ensemble des supports du ministère y compris ceux des établissements pour les 293 000 parents délégués.

2. Validation des acquis de l'expérience

Les fédérations de parents d'élèves souhaitent s'engager, avec l'appui du ministère, dans un travail de recensement des compétences acquises par les parents délégués sous forme, par exemple, de référentiel pour faciliter l'accès à la validation d'acquis de l'expérience.

3. Charte dans les entreprises volontaires

Le ministère a engagé des échanges avec des acteurs du monde professionnel pour encourager les entreprises, sur la base du volontariat, à faciliter la reconnaissance des parents d'élèves élus au sein des entreprises, notamment en regard des compétences acquises.

Une charte est en cours d'élaboration qui permettrait d'inscrire cette reconnaissance dans les politiques "responsabilité sociétale des entreprises" (RSE) des entreprises.

Donner toute leur place aux parents d'élèves pour accompagner leurs enfants vers la réussite éducative

1. Mallettes des parents et espaces parents

Le ministère poursuit les travaux engagés dans le cadre de la refonte et de la généralisation des mallettes parents et dans l'accompagnement des espaces parents. Un mémento sera réalisé pour permettre aux parents d'animer l'espace parent.

La mallette des parents "troisième" va être élargie à d'autres questions : l'orientation, la transition collège - lycée, et fournira des outils très concrets pour créer du lien et favoriser davantage de projets entre l'École et les parents.

2. La place des parents d'élèves dans les projets éducatifs territoriaux

Dans le cadre des nouveaux rythmes éducatifs, les parents délégués sont associés à l'élaboration et au suivi des projets éducatifs territoriaux. Plusieurs rapports récents ont mis en évidence la nécessité de renforcer ce dialogue avec les familles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires.

Pour améliorer cette participation, des outils spécifiques seront créés avec les représentants de parents et en lien avec les associations d'élus locaux. Ils seront diffusés sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>

Calendrier prévisionnel

15 décembre 2015 : journée de réflexion " Représentants de parents d'élèves et co-éducation "

- Maquette et calendrier de la formation en ligne
- Rédaction de la Charte entreprise

Plan du vademecum "espaces parents"

Validation des contenus de la mallette parents

Canevas des pages Internet PEdT/parents pour <http://pedt.education.gouv.fr/>

Décembre 2015/janvier 2016

Poursuites des consultations avec les fédérations, les partenaires sociaux et les ministères concernés

Fin mars : mise en ligne des fiches PEdT/co-éducation

Fin avril/début mai : envoi du décret en Conseil d'État

Juin 2016 : vademecum "espaces-parents"

Rentrée 2016

Entrée en vigueur du décret

Mise en ligne de la formation parents

Publication du référentiel "compétences du parent délégué"

Édition de la nouvelle mallette des parents "collège/lycée"

